

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**
Arrondissement d'**AVRANCHES**

Commune de **LE TEILLEUL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14
Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS DE L'EXERCICE 2024

Considérant le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Conseil d'exploitation de la régie a émis ce jour un avis favorable à ce compte de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 de la régie de chauffage au bois.

Déclare que le compte de gestion du budget de la régie de chauffage au bois dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
La Secrétaire,
Sandrine CROCHET,



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le

Le Maire,
Véronique KLINKEL



Le Maire,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la MANCHE
Arrondissement d'AVRANCHES

Commune de LE TEILLEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES DE L'EXERCICE 2024 (lotissement la Mare Morel 5 et lotissement La Butte Rouge 1 et lotissement La Butte Rouge 2 et énergies renouvelables)

Considérant les budgets primitifs 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :


-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2024 du lotissement Mare Morel 5 et du lotissement la Butte Rouge 1 et du lotissement la Butte Rouge 2 & énergie renouvelable.

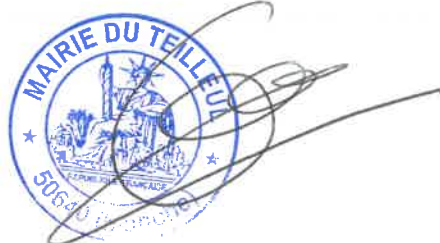
Déclare que les comptes de gestion des budgets annexes dressés pour l'exercice 2024 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET

Le Maire,
Véronique KUNKEL


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**
Arrondissement d'**AVRANCHES**

Commune de **LE TEILLEUL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14
Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE DE LE TEILLEUL

Considérant le budget primitif 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer de la commune de Le Teilleul,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous

les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations prévues par le budget, lui a été prescrit de passer dans ses écritures,


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires de la commune de Le Teilleul.

Déclare que le compte de gestion du budget principal de la Commune de le Teilleul, dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
La Secrétaire,
Sandrine CROCHET


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le
Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**
Arrondissement d'**AVRANCHES**

Commune de **LE TEILLEUL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 13

Votants : 16

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS DE L'EXERCICE 2024

Considérant la présentation faite du compte administratif du budget Régie de Chauffage au bois de l'exercice 2024,

Considérant que le Conseil d'exploitation de la régie a émis un avis favorable au compte administratif de la régie, ce jour,

Madame le Maire avant de procéder au vote se retire de la séance ; Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN, adjoint au maire, prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget Régie de chauffage au bois qui s'établit comme suit :

Exploitation

- Dépenses	175 679.19	
- Recettes	176 117.96	Excédent 438.77 €

Investissement

- Dépenses	33 340.35	
- Recettes	53 053.76	Excédent 19 713.41 €

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le
Le Maire,

Le Maire,
Véronique LINKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la MANCHE
Arrondissement d'AVRANCHES

Commune de LE TEILLEUL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents à cette affaire : 13
Votants : 16

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,
Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.
Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.
Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

**OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DES BUDGETS
ANNEXES DE L'EXERCICE 2024 (lotissement « la Mare Morel 5 » et lotissement « la
Butte Rouge 1 » et lotissement « la Butte Rouge 2 » et énergies renouvelables)**

Considérant la présentation faite des comptes administratifs des budgets annexes de l'exercice 2024 du lotissement « la Mare Morel 5 » & lotissement « La Butte Rouge 1 » et lotissement « La Butte Rouge 2 » et budget énergies renouvelables,

Madame le Maire avant de procéder au vote se retire de la séance ; Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN, adjoint au maire, prend la présidence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes administratifs des budgets annexes qui s'établissent comme suit :

LOTISSEMENT « LA MARE MOREL 5 »

Fonctionnement

- Dépenses	61 722,58	
- Recettes	61 722,58	Excédent 0

Investissement

- Dépenses	61 999,31	
- Recettes	62 000,00	Excédent 0.69

LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1

Fonctionnement

- Dépenses	33 365,92	
- Recettes	33 365,92	Excédent 0

Investissement

- Dépenses	33 365,92	
- Recettes	33 365,92	Excédent 0

LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 2

Fonctionnement

- Dépenses	13 526,00	
- Recettes	13 526,00	Excédent 0

Investissement

- Dépenses	13 526,00	
- Recettes	13 526,00	Excédent 0

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

Exploitation

- Dépenses	1 775.81	
- Recettes	7 572.19	Excédent 5 796.38 €

Investissement

- Dépenses	1 000.00	
- Recettes	1 690.51	Excédent 690.51 €

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le
Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 13

Votants : 16

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE DE LE TEILLEUL

Considérant la présentation faite du compte administratif du budget principal de l'exercice 2024 de la commune de Le Teilleul,

Madame le Maire avant de procéder au vote se retire de la séance ; Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN, adjoint au maire, prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du budget principal qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL – LE TEILLEUL

Fonctionnement

- Dépenses 1 548 658.39
- Recettes 3 320 985.35

Excédent 1 772 326.96


Investissement

- Dépenses 1 435 020.73
- Recettes 1 634 110.10

Excédent 199 089.37

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le
Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la MANCHE

Commune de LE TEILLEUL

Arrondissement d'AVRANCHES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS**

Considérant la nomenclature M49,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte de gestion 2024 fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 438.77 € sur le résultat de clôture.
- Un excédent d'investissement de 19 713.41 € sur le résultat de clôture.

Considérant les restes à réaliser :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 0 €.
- Restes à réaliser en recettes d'investissement pour 0 €.

Considérant que le Conseil d'exploitation de la Régie a émis un avis favorable, à l'affectation du résultat d'exploitation, ci-après,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
 Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	40,82
Plus-Values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	397,95
<u>A) EXCEDENT AU 31/12/2024</u>	438.77
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	438.77
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
Pour €	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 19... (N+2)	
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2024</u>	
<u>Déficit antérieur reporté</u> (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19... (N+2)	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	
<u>C) Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté</u>	

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
 Sandrine CROCHET

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture d'Avranches
 et de la publication le
 Fait au Teilleul, le
 Le Maire,

Le Maire,
 Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET LOTISSEMENT MARE
MOREL 5

Considérant la nomenclature comptable,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte de gestion 2024 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 0 € sur le résultat de clôture.
- Un excédent d'investissement de 0.69 € sur le résultat de clôture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1,48 €
Plus-Values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	0 €
DEFICIT	1,48 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	0 €
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
*aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	€
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0 €
) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
Pour €	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 19... (N+2)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté	€
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19... (N+2)	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	
C) Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
 Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture d'Avranches
 et de la publication le
 Fait au Teilleul, le
 Le Maire,

Le Maire,
 Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la MANCHE

Commune de LE TEILLEUL

Arrondissement d'AVRANCHES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET LOTISSEMENT LA
BUTTE ROUGE 1

Considérant la nomenclature comptable,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte de gestion 2024 fait apparaître :

- Un résultat de clôture en fonctionnement de 0 €.
- Un résultat de clôture d'investissement de 0 €.

Considérant les restes à réaliser :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 0 €.
- Restes à réaliser en recettes d'investissement pour 0 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
 Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	0
Plus-Values de cession des éléments d'actif	€
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	0 €
DEFICIT	0€
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	0 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	€
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	0 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur	
Pour €	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 19... (N+2)	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	0 €
Déficit antérieur reporté	0 €
(report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
(report à nouveau créateur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19... (N+2)	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	
C) Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 La Secrétaire,
 Sandrine CROCHET

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture d'Avranches
 et de la publication le
 Fait au Teilleul, le
 Le Maire,

Le Maire,
 Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'AVRANCHES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET LOTISSEMENT LA
BUTTE ROUGE 2

Considérant la nomenclature comptable,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte de gestion 2024 fait apparaître :

- Un résultat de clôture en fonctionnement de 0 €.
- Un résultat de clôture d'investissement de 0 €.

Considérant les restes à réaliser :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 0 €.
- Restes à réaliser en recettes d'investissement pour 0 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
 Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

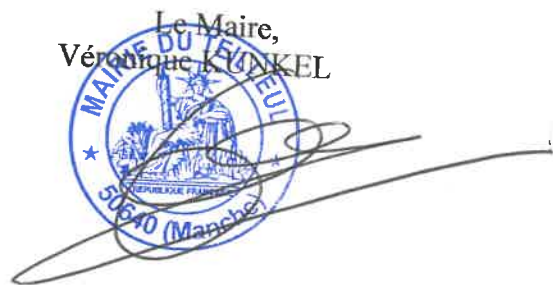
POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0
Plus-Values de cession des éléments d'actif	€
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	0 €
DEFICIT	0 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	
Affectation obligatoire	0 €
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	€
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
Pour €	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 19... (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0 €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	0 €
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19... (N+2))	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	
C) Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
 Sandrine CROCHET

Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture d'Avranches
 et de la publication le
 Fait au Teilleul, le
 Le Maire,

Le Maire,
 Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

Considérant la nomenclature comptable,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte de gestion 2024 fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 5 796.38 € sur le résultat de clôture.
- Un excédent d'investissement de 690.51 € sur le résultat de clôture.

Considérant les restes à réaliser :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 0 €.
- Restes à réaliser en recettes d'investissement pour 0 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
 Décide d'affecter le résultat de la section d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0€00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	5 135,48 €
Plus-Values de cession des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	660,90 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	5 796€38
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	5 796€38
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
Pour €	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 19... (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19... (N+2))	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	
C) Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
 Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire
 Compte tenu de la transmission
 en Sous-préfecture d'Avranches
 et de la publication le
 Fait au Teilleul, le
 Le Maire,

Le Maire
 Véronique KUNZEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024– BUDGET COMMUNAL**

Considérant la nomenclature M14,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que les comptes de gestion 2024 font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 772 326.96 € sur le résultat de clôture.

- Un excédent d'investissement de 199 089.37 € sur le résultat de clôture.

Considérant les restes à réaliser :

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 369 536.10 €.

- Restes à réaliser en recettes d'investissement pour 195 331.75 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	1 149 565.63 €
Plus-Values de cession des éléments d'actif	€
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	622 761.33 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2024	1 772 326.96 €
Affectation obligatoire	€
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
*aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
*à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0 €
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 772 326.96 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	€
Pour €	
Déficit résiduel à reporter (budget primitif 19... (N+2))	
B) DEFICIT AU 31/12/200...	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19... (N+2))	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	
C) Le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté	

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le
Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÈNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025 – DU BUDGET REGIE DE CHAUFFAGE AU BOIS

Madame Le Maire présente au Conseil la proposition budgétaire.

Considérant que le Conseil d'exploitation a émis un avis favorable à la proposition budgétaire ci-dessous,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

BP 2025 SECTION D'EXPLOITATION

Accusé de réception en préfecture
050-200057636-20250409-2025-04-13-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	142 128.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	170 000.00
012	Charges du personnel et frais assimilés	13 200.00	013	Atténuation de charges	0.00
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00
66	Charges financières	15 330.00	77	Produits exceptionnels	14 700.00
67	Charges exceptionnelles	0.00			
69	Impôts sur bénéfices et assimilé	200.00			
022	Dépenses imprévues	1 465.77			
042	Opérations d'ordre entre sections	27 600.00			14 800.00
002	Déficit reporté	0.00		002 Résultat reporté	438.77
023	Virement à la section d'investissement	0.00			
TOTAL		199 938.77			199 938.77

BP 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
	Dépenses financières	19 700.00		Recettes financières	0.00
	Dépenses d'équipement	12 500.00		Recettes d'équipement	
020	Dépenses imprévues	313.41			
040	Opérations d'ordre entre sections	14 800.00			
			040	Opérations d'ordre entre sections	27 600.00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
	Restes à réaliser			Reste à réaliser	
			021	Virement de la section de fonctionnement	
002	Solde d'exécution reporté		001	Résultat reporté	19 713.41
TOTAL		47 313.41			47 313.41

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le
Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : Vote du Budget Primitif 2025 – DES BUDGETS ANNEXES (lotissements communaux : la Mare Morel 5 ; La Butte Rouge 1 ; La Butte Rouge 2 ; régie énergies renouvelables)

Madame Le Maire présente au Conseil les propositions budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

LOTISSEMENT MARE MOREL 5

BP 2025 SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	1 000.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	14 716.00
			74	Dotations et participations	0.00
65	Autres charges	15.00	75	Autres produits de gestion	20 036.31
042	Stocks	33 737.31	77	Produits exceptionnels	0.00
002	Résultat reporté	0.00	042	Variation des stocks	0.00
			002	Résultat reporté	0.00
TOTAL		34 752.31			34 752.31

BP 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	0.69
16	Rembt d'emprunts	33 738.00	16	Rembt d'emprunts	0.00
040	Stocks	0.00	040	Stocks	33 737.31
TOTAL		33 738.00			33 738.00

LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1

BP 2025 SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	1 000.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00
			75	Autres produits gestion courant	15.00
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	0.00
042	Stocks	33 365.92	042	Variation des stocks	34 365.92
002	Résultat reporté	0.00	002	Résultat reporté	0.00
TOTAL		34 380.92			34 380.92

BP 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	0.00
16	Rembt d'emprunts	0.00	16	Rembt d'emprunts	1 000.00
040	Stocks	34 365.92	040	Stocks	33 365.92
TOTAL		34 365.92			34 365.92

LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 2

BP 2025 SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	181 985.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00
			75	Autres produits gestion courant	0.00
65	Autres charges	15.00	77	Produits exceptionnels	0.00
042	Stocks	13 526.00	042	Variation des stocks	195 526.00
002	Résultat reporté	0.00	002	Résultat reporté	0.00
TOTAL		195 526.00			195 526.00

BP 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
001	Solde reporté	0.00	001	Solde reporté	0.00
16	Rembt d'emprunts	0.00	16	Rembt d'emprunts	182 000.00
040	Stocks	195 526.00	040	Stocks	13 526.00
TOTAL		195 526.00			195 526.00

BP 2025 SECTION D'EXPLOITATION

		DEPENSES			RECETTES
011	Charges à caractère général	2 000.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 500.00
012	Charges du personnel et frais assimilés	1 000.00	013	Atténuation de charges	0.00
65	Autres charges de gestion courante	15.00	74	Subvention d'exploitation	0.00
66	Charges financières		77	Produits exceptionnels	
67	Charges exceptionnelles		002	Résultat reporté	5 796.38
022	Dépenses imprévues				
042	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00			1 000.00
002	Déficit reporté	0.00			0.00
023	Virement à la section d'investissement	4 165.38			
	TOTAL	8 296.38			8 296.38

BP 2025 SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES			RECETTES
	Dépenses financières	0.00		Recettes financières	0.00
	Dépenses d'équipement	4 971.89		Recettes d'équipement	
040	Opérations d'ordre entre sections	1 000.00			
			040	Opérations d'ordre entre sections	1 116.00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	0.00
	Restes à réaliser	0.00		Reste à réaliser	
			021	Virement de la section de fonctionnement	4 165.38
002	Solde d'exécution reporté	0.00	001	Résultat reporté	690.51
	TOTAL	5 971.89			5 971.89

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le

Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKELE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2025

Vu les états de notification des taux d'impositions de 2025 des taxes directes locales de la Commune de Le Teilleul,

Considérant que le projet de budget a été présenté sans augmentation des taux, ni diminution,
Considérant que la valeur locative des locaux autres que les locaux professionnels est revalorisée selon l'indice annuel des prix à la consommation constaté harmonisé (IPCH),
Considérant que pour l'année 2025, la revalorisation s'établit donc à 1,7%,


Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les taux, sans augmentation, ni diminution, à :

Accusé de réception en préfecture
050-200057636-20250409-2025-04-15-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

	Taux 2025
Taxe Foncière Bâtie	43.72
Taxe Foncière non Bâties	35.43
Taxe d'habitation	10.63

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le

Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKEL



Accusé de réception en préfecture
050-200057636-20250409-2025-04-15-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025



COMMUNE : 591 LE TEILLEUL
 ARRONDISSEMENT : 50 AVRANCHES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVRANCHES

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 764 324	43,72	110,28	1 791 000	783 025	43,72	783 025
Taxe foncière non bâties (TFNB)	543 645	35,43	111,21	552 800	195 857	35,43	195 857
Taxe d'habitation (TH)	314 056	10,63	48,55	294 100	31 263	10,63	31 263
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	1 010 145	1 010 145		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	43,72	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2020145 = 1,000000	35,43	
Taxe d'habitation (TH)	1 010 145	10,63	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	38 768			100 898	0	11 889	- 200 344	11

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	2020145	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	-48 789	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	961 356
---	---------	---	---	---------	---	---	---------

A SAINT-LO

Le 19 MARS 2025
 Pour la Direction des Finances publiques,
 HERVE BRABANT



Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Accusé de réception de la préfecture
 050-200057636-20250409-2025-0415-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2025
 Date de réception préfecture : 14/04/2025



COMMUNE : 591 LE TEILLEUL
 ARRONDISSEMENT : 50 AVRANCHES
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVRANCHES

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	2 097
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	90 343
c. Locaux industriels	0
d. Logements sociaux et longue durée	8 458
Taxe foncière non bâtie	
Taxe d'habitation :	>>>
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	293 456
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	
Taxe foncière non bâtie :	96 647
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	294 100
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	22 818
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	38 768

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,770608
d. Taux FB commune 2020	22,30
e. Taux FB département 2020	21,42

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	46,20	14	115,50	110,28
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	42,23	16,49000	127,70	111,21
Taxe d'habitation (TH)	23,88	23,50	11,15000	59,70	48,55
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	9,08
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
	22,82

Accusé de réception en préfecture
 06-200057636/20250409-2025-04-15-RE
 Date de télétransmission : 14/04/2025
 Date de réception préfecture : 14/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente au Conseil les propositions budgétaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les dépenses et les recettes suivantes :

BUDGET PRIMITIF 2025

BP 2025	section de fonctionnement	Dépenses	
011	charges à caractère général	722 362.33	
012	Charge de personnel et assimilé	804 000.00	
65	Autres charges de gestion courante	261 100.00	
014	atténuation de produits	7 500.00	
66	charges financières	13 000.00	
67	charges exceptionnelles	1 000.00	
023	virement à la section d'investissement	1 844 448.63	
68	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0.00	
042	Opérations d'ordre entre section	33 500.00	
043	Opérations d'ordre intérieur de section	0.00	
		0.00	
	TOTAL	3 686 910.96	
BP 2025	section de fonctionnement	Recettes	
70	produits des services du domaine ...	96 950.00	
73	impôts et taxes	1 067 675.00	
74	dotations et participations	686 609.00	
75	autres produits de gestion courante	60 850.00	
013	atténuation de charges	2 500.00	
76	produits financiers	0.00	
77	produits exceptionnels	0.00	
042	Opérations d'ordre entre section	0.00	
043	Opérations d'ordre intérieur de section	0.00	
	SOUS-TOTAL	1 914 584.00	
002	excédent de fonctionnement reporté du budget communal	1 772 326.96	
	TOTAL	3 686 910.96	
BP 2025	section d'investissement	Dépenses	Recettes
	Total d'équipement	2 306 601.90	271 668.25
	Total opérations financières	302 900.00	435 000.00
	Virement à la section de fonctionnement		1 844 448.63
	Total des opé. Pour le compte de tiers	0.00	0.00
	Opérations d'ordre de section à section	0.00	33 500.00
	Opérations patrimoniales	0.00	0.00
	SOUS-TOTAL	2 609 501,90	2 584 616.88
	Restes à réaliser	369 536.10	195 331.75
001	Solde d'exécution reporté du budget communal	0.00	199 089.37
	TOTAL	2 979 038.00	2 979 038.00

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,

Sandrine CROCHET



Maire
Véronique KUNZEL



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le

Le Maire,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'AVRANCHES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÈNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : DELEGATION ANNUELLE LORS DU VOTE DU BUDGET PRINCIPAL POUR PROCÉDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant la suppression des comptes de dépenses imprévues, qui représentaient au maximum 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement),

Considérant les possibilités offertes par la nomenclature M57, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à

chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget principal,

Considérant que cette disposition permettrait d'ajuster au plus près les crédits aux besoins sans modifier le montant global des dépenses et permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité,

Considérant qu'en cas d'utilisation de cette délégation, le maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche,

Considérant les dépenses réelles qui s'élèvent à :

En section de fonctionnement : 1 808 962,33 €.

En section d'investissement : 2 609 501,90 €.

Considérant l'an dernier, l'autorisation donnée au Maire pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre était de 2%,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Le Maire à procéder, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections du budget principal pour la durée de l'exercice comptable 2024.

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le

Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKEL



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ**

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

**OBJET : ANNEE 2025 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ASSOCIATIONS :**

Considérant les demandes de subventions des associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :


- Décide de reporter l'attribution de subventions si l'association n'a pas souscrit le contrat d'engagement républicain (CER).
- Fixe pour l'année 2025, les subventions de fonctionnement à allouer aux associations, comme suit :

➤ AAEP de le Teilleul (50)	3 900 €
➤ AAEP de le Teilleul (50) Subvention exceptionnelle Accueil finalités départementales adultes	300 €

➤ AFM Téléthon	200 €
➤ Amicale de Loisirs et Plein Air	400 €
➤ Association Anciens AFN et TOE	350 €
(Mr Serge HEURTIER-GUEGUEN ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).	
➤ Amicale des chasseurs du Mortainais	100 €
➤ Amicale des sapeurs-pompiers Le Teilleul	1 520 €
➤ Association des animaux nuisibles Société Intercommunale de chasse le Teilleul (50)	900 €
➤ Association Diocesaine de Coutances (Electricité des cloches).	150 €
➤ Association Tennis de Table Teilleulais	1 800 €
➤ Comice Agricole Le Teilleul/Barenton	800 €
➤ Comité d'aide aux cheveux blancs	400 €
(Mr Fabien BOUZIN ne prend pas part au vote, conseiller intéressé)	
➤ Comité d'animation Teilleulais	3 500 €
➤ Comité de Jumelage Barenton-Le Teilleul-Puderbach	120 €
(Mrs Fabien BOUZIN et Serge HEUZE ne prennent pas part au vote, conseillers intéressés)	
➤ Comité de Jumelage Le Teilleul-St John	1 000 €
Subvention exceptionnelle, cotisation annuelle Jersey ndie	300 €
Subvention exceptionnelle, 40 ^{ème} anniversaire le 20/9	1 500 €
(Mmes Véronique KUNKEL ne prend pas part au vote, conseillère intéressée).	
➤ Coopérative Scolaire	1 000 €
➤ Country Dance Le Teilleul	250 €
➤ Donneurs de Sang Sourdeval (2024 :100 € et 2025 :200€)	300 €
➤ La Gaule du Mortainais	65 €
➤ La ligue contre le cancer Manche	300 €
➤ La lyre Teilleulaise	200 €
(Mr HEURTIER-GUEGUEN Serge ne prend pas part au vote, conseiller intéressé).	
➤ Les Dauphin Barentonnais (natation)	270 €
Les Dauphin Barentonnais – Subvention exceptionnelle Transport	270 €
➤ Qi Gong Le Teilleul	300 €
➤ Union Commerciale et Artisanale Le Teilleul	2 500 €
(Mme Sandrine CROCHET ne prend pas part au vote, conseillère intéressée).	
➤ La Pétanque Teilleulaise	200 €
➤ Association GRIMPE (escalade) du Mortainais	120 €
➤ Association Sportive Gorronnaise et Gorrone Danse	120 €
➤ Amicale Cycliste Teilleulaise	800 €
➤ Union sportive de la Sélune	330 €
➤ Vélo club Le Teilleul	2 000 €
Subvention exceptionnelle – Course Cycliste Fête St Georges	1 500 €
➤ MOVEFIT Le Teilleul	500 €
➤ Association les Camélias	600 €
➤ Association HOP, HOP, HOP !!!	50 €
➤ TATAMI St Hilairien	420 €

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
La Secrétaire,
Sandrine CROCHET


Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture
050-200057636-20250409-2025-04-18-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Le Maire,
Véronique KUNKEL



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ**

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

Objet : ETAT PRESENTANT LES INDEMNITES DES ELUS :

Rapporteur : Véronique KUNKEL

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019-art.93 : Les communes et les EPCI à fiscalité propre doivent établir chaque année un état récapitulatif des indemnités des élus,

Considérant que la loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues. S'agissant d'une mesure de transparence, il est recommandé d'indiquer ces sommes en brut, par mandat/fonction sous la forme d'un tableau,

Considérant que cet état récapitulatif doit être communiqué chaque année aux conseillers,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend connaissance de l'état récapitulatif ci-dessous :

MANDAT	MONTANT BRUT ANNUEL 2024
Maire	21 560.40 €
1 ^{er} adjoint-Maire délégué de Ferrières	12 578.16 €
2 ^{ème} adjoint	9 503.48 €
3 ^{ème} adjoint-Maire délégué de Ste Marie du Bois	12 578.16 €
4 ^{ème} adjoint	9 766.56 €
5 ^{ème} adjoint	9 766.56 €
Maire délégué d'Heussé	7 398.84 €
Maire délégué d'Husson	7 398.84 €
Conseiller délégué	2 959.56 €
Conseiller délégué	2 959.56 €
Conseiller délégué	246.63 €

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le

Le Maire,

Le Maire,
Véronique KLINKEL



**REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ**

Département de la **MANCHE**
Arrondissement d'**AVRANCHES**

Commune de **LE TEILLEUL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14
Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,
Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.
Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.
Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

**OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE ECLAIRAGE PUBLIC – APPROBATION DU
PROJET – DEMANDE DE FINANCEMENT :**
Rapporteur : Madame Véronique KUNKEL

Vu le projet qui consiste à rénover 73 luminaires et 36 mâts,

Considérant les rues concernées : Rue Beauregard ; Place du Champ de Foire ; Rue de Bretagne ; Rue du Docteur Mallon ; Rue de Vendée ; Rue des Anciennes Ecoles ; Rue de l'Eglise ; Place de l'Eglise ; Rue Ferré des Ferris ; Rue du Chanoine Paysant ; Parc Activité de l'Hôtel Morton.

Considérant le coût des travaux :

Rénovation énergétique d'une installation d'éclairage public : ~~rénovation de 84 points~~ lumineux ; 36 mâts ; 25 crosses ; Montant définitif travaux, ht : 113 600 € ; financement Fonds verts : 17 040 € ; financement SDEM 50 : 28 968 € ; participation de la collectivité : 67 592 €.

Rénovation d'une armoire : Montant définitif des travaux, ht : 7 200 € ; financement SDEM 50 : 7 200 € ; participation de la collectivité : 0 €.

Considérant que ce projet concernant l'amélioration du réseau d'éclairage public peut être financé au titre des amendes de police,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de la rénovation énergétique de l'éclairage public précitée.
- Demande au SDEM50 que les travaux soient achevés pour l'année 2025.
- Accepte la participation de la commune de 67 592 € au SDEM50.
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet.
- Sollicite auprès du Département de la Manche, une aide financière au titre des amendes de police, à hauteur de 13 800 € (30% du montant des travaux plafonné à 46 000 € ht), soit reste à charge de la commune : 53 792 €.
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal.
- Donne pouvoir au Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses et à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,
Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le

Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**

Commune de **LE TEILLEUL**

Arrondissement d'**AVRANCHES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14

Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,

Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.

Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.

Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : CONVENTION DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES :

Rapporteur : Patrice HEROUX

Vu le projet de lutte contre les déchets abandonnés organisé par la Communauté d'agglomération du Mont Saint Michel Normandie.

Considérant la proposition d'une convention de soutien de Citéo pour la lutte contre les déchets abandonnés à toutes les communes et groupements de commune à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets de type : mégots ; sacs plastiques-papiers ; emballages ; textiles à usage unique,

Considérant l'objectif : Mettre en place des actions diversifiées de lutte contre les déchets abandonnés : diagnostic ; prévention ; nettoyage ; traitement dans les espaces publics où la commune opère des opérations de nettoyage,
Considérant les 3 niveaux d'engagement en fonction de la taille de la commune : niveau 1 inférieure à 5000 habitants : un accès très simplifié afin de faciliter la mobilisation (diagnostic-questionnaire simplifié ; bilan des actions),
Considérant que pour les communes inférieures à 2 000 habitants ; il n'y a pas d'engagement à prévoir, mais, elles peuvent contribuer à l'élaboration du PLDA (Plan annuel de lutte contre les déchets abandonnés),
Considérant qu'une commune même avec une typologie faible pourra bénéficier d'actions comme la mise en place de moyens de lutte contre les mégots abandonnés en conventionnant avec l'ECO-organisme ALCOME,
Considérant les exemples d'actions : signalement des déchets abandonnés par les habitants sur une plateforme ; médiation auprès des commerçants des marchés pour l'application du tri des déchets ; visite au centre de tri par les habitants ; patrouilles de la brigade verte de la commune avant le passage du service de propreté pour identifier les lieux de dépôts sauvages,
Considérant que la convention de 3 ans est renouvelable 1 fois,
Considérant qu'au cours de ce projet, CITEO subventionne des actions contre les déchets abandonnés mais ne sera pas en charge de leur ramassage. En effet, ce sont aux communes de s'occuper des actions de nettoyage sur leur territoire,
Considérant que la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel-Normandie a fait le choix d'un conventionnement en groupement où elle serait désignée comme mandataire,
Considérant que la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel-Normandie aura pour rôle d'accompagner les communes participantes dans la convention avec CITEO,
Considérant que la subvention perçue par la CAMSMN dépend du nombre de communes à signer la convention, soit un potentiel maximum de 126 400 € par an sur 5 ans, si toutes les communes adhèrent,
Considérant que la CAMSMN pourra ensuite reverser tout ou partie aux communes signataires,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la démarche.
- Donne pouvoir au Maire pour signer, par voie dématérialisée, la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés précités.

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire,

Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Sous-préfecture d'Avranches

et de la publication le

Fait au Tilleul, le

Le Maire,

Le Maire,
Véronique KLINKEL



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Département de la **MANCHE**
Arrondissement d'**AVRANCHES**

Commune de **LE TEILLEUL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents à cette affaire : 14
Votants : 17

Par suite d'une convocation en date du 2 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la commune nouvelle de LE TEILLEUL, se sont réunis à la Mairie « 60 Rue Beauregard » Le Teilleul 50640 LE TEILLEUL le 9 avril 2025 à 20 heures sous la présidence de Mme KUNKEL Véronique, Maire,

Outre Madame Véronique KUNKEL,
Étaient présents : M. HEURTIER-GUEGUEN Serge ; Mme LEFEUVRE Chantal ; M. BOUZIN Fabien ; Mme CROCHET Sandrine ; M. BOULET Joël ; M. DUZERT Jacques ; M. BAGOT Joël ; M. HEUZE Serge ; M. MARTIN Jean-Luc ; Mme DAGUER Françoise ; M. LANGLOIS Charles ; Mme MÉNARD Chantal ; M. HEROUX Patrice.

Absents Excusés : M. CORKE Peter ; Mme DANJOU Danielle ; M. MAERTENS Emmanuel ; Mme LEMEE Sophie ; Mme LERAY Stéphanie ; Mme GOBE Julie.

Absents : Mme FERNANDEZ Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L. 2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Sandrine CROCHET est désignée pour remplir cette fonction.

Madame DANJOU Danielle donne pouvoir à Madame CROCHET Sandrine.
Monsieur MAERTENS Emmanuel donne pouvoir à Madame DAGUER Françoise.
Madame GOBE Julie donne pouvoir à Monsieur BAGOT Joël.

OBJET : DELEGATION AU MAIRE – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

Vu, le code général des collectivités territoriales, notamment l'art. L. 2122-22,
Vu, les délibérations en date du 27 mai 2020 et du 21 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à Madame le Maire, un certain nombre de compétences,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Mme le Maire par délégation du conseil municipal en date du 27 mai 2020 a accordé une

concession trentenaire de terrain dans le cimetière communal de Teilleul à l'effet de
fonder la sépulture de M EDWARDS Norman pour eux-mêmes et familiale.

Accusé de réception en préfecture
0507200076361202504097025-07-22-DE
Date de transmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

Ainsi fait délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
La Secrétaire,
Sandrine CROCHET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture d'Avranches
et de la publication le
Fait au Teilleul, le

Le Maire,

Le Maire,
Véronique KUNKEL

